

3 décembre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue à la salle du Conseil, située au 10, rue Louis-Charles-Panet, le mercredi 3 décembre 2025 à 19 h 30.

Sont présents les Conseillers suivants :

District numéro 1 : Sophie Malo
District numéro 2 : Gabriel Arteau
District numéro 3 : Françoise Boudrias
District numéro 4 : Denis Filiatrault
District numéro 6 : Annie Guimond

Est absente :

District numéro 5 : Johanne Fuoco

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Hugues Hénault.

Est également présent :

Monsieur Laurence Chassé, directeur des Finances, agissant à titre de secrétaire de l'assemblée

Est absent :

Monsieur Luis J. Bérubé, directeur général et greffier-trésorier

MOT DE BIENVENUE

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Tous les élus présents sont d'accord pour que monsieur Laurence Chassé soit désigné comme secrétaire d'assemblée pour la séance ordinaire du 3 décembre 2025.

ORDRE DU JOUR

- 01- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 02- **Période de questions**
- 03- **Point de suivi**
- 04- **Adoption des procès-verbaux**
 - 4.1 Séance ordinaire du 19 novembre 2025
- 05- **Correspondance**
 - 5.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 7 au 20 novembre 2025
- 06- **Administration**
 - 6.1 Adoption des comptes payés et à payer au 3 décembre 2025
 - 6.2 Rapport du service des Finances pour la période du 17 septembre au 13 novembre 2025
 - 6.3 Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2026
 - 6.4 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal 2025-2026
 - 6.5 Dépôt de la liste des immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales pour les années 2025 et antérieures
 - 6.6 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) 2026
 - 6.7 Dépôt du calendrier des collectes des matières résiduelles et du cahier de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2026
 - 6.8 Désignation d'une émissaire de la langue française

- 6.9 Dépôt du rapport de reddition de comptes portant sur l'utilisation faite durant la dernière année des réserves financières, fonds réservés et excédent de fonctionnement accumulé
- 6.10 Participation à la 49e saison du Festival de Lanaudière
- 6.11 Désignation des représentants des commissions et comités municipaux, des représentants de la Municipalité sur des conseils d'administration externes et des maires suppléants
- 6.12 Nomination d'un directeur général et greffier-trésorier par intérim
- 07- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 7.1 Rapport du service d'Urbanisme et du développement durable pour la période du 17 septembre au 13 novembre 2025
 - 7.2 Octroi de mandat de services professionnels relatif à la conciliation et l'entretien de cours d'eau
 - 7.3 Octroi de mandat de services professionnels afin d'obtenir un avis juridique pour la répartition des coûts dans un dossier de conciliation-arbitre
- 08- Sécurité publique
- 09- Loisirs et culture
 - 9.1 Programmation des activités Loisirs et Culture – Hiver 2026
- 10- Hygiène du milieu et travaux publics
 - 10.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 15 septembre au 14 novembre 2025
 - 10.2 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Entretien 2025-2026
 - 10.3 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) par circonscription électorale (CE)
 - 10.4 Octroi d'un mandat de services professionnels relativement à la réhabilitation des conduites sanitaires sur la rue des Ormes et sur la route Principale
- 11- Varia
- 12- Période de questions
- 13- Levée de la séance

2025-12-315

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Françoise Boudrias
Appuyé par madame Sophie Malo
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 19h35.

Le maire invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et il répond aux questions posées.

La période de questions est close à 19h39.

03- POINT DE SUIVI

Le maire donne un suivi des questions qui ont été posées lors des précédentes séances du Conseil municipal.

- 2025-12-316** **04- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4.1 Séance ordinaire du 19 novembre 2025**
- Étant donné que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donné.
- Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Annie Guimond
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :
- QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2025 soit approuvé.
- Adoptée
-
- 2025-12-317** **05- CORRESPONDANCE**
- 5.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 7 au 20 novembre 2025**
- Monsieur Laurence Chassé, directeur des Finances, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 7 au 20 novembre 2025.
- Il est proposé par monsieur Gabriel Arteau
Appuyé par madame Françoise Boudrias
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :
- QUE** le Conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 7 au 20 novembre 2025.
- Adoptée
-
- 2025-12-318** **06- ADMINISTRATION**
- 6.1 Adoption des comptes payés et à payer au 3 décembre 2025**
- Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Sophie Malo
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :
- QUE** le Conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 3 décembre 2025 et autorise le directeur des Finances à les payer pour un montant total de **554 088,89 \$**.
- | | | |
|--------------------------------------|---------------|-----------------------------|
| Prélèvements : 638 À 655 | 114 883,78 \$ | |
| Chèques annulés : 18781-18782 | (1 019,20 \$) | |
| | Sous-total | 113 864,58 \$ |
| Comptes fournisseurs : 18783 à 18809 | 200 086,58 \$ | |
| Comptes fournisseurs : 18810 à 18883 | 203 658,09 \$ | |
| | Sous-total | 403 744,67 \$ |
| Salaires du 2 au 22 novembre 2025 | 36 479,64 \$ | |
| Total de la période : | | <u>554 088,89 \$</u> |
- Adoptée
-
- 2025-12-319** **6.2 Rapport du service des Finances pour la période du 17 septembre au 13 novembre 2025**
- Monsieur Laurence Chassé, directeur des Finances, dépose le rapport du service des Finances pour la période du 17 septembre au 13 novembre 2025.
- Il est proposé par madame Annie Guimond
Appuyé par madame Sophie Malo
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Finances pour la période du 17 septembre au 13 novembre 2025.

Adoptée

2025-12-320

6.3 Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2026

ATTENDU

qu'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le Conseil doit établir le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU

que le Règlement numéro 553-2014 concernant la régie interne des séances du conseil municipal et ses amendements, précise les journées et les heures auxquelles doivent se tenir les séances ordinaires ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Gabriel Arteau
Appuyé par madame Annie Guimond
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE les séances débiteront à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 10, rue Louis-Charles-Panet ;

D'ÉTABLIR le calendrier 2026 des séances ordinaires du conseil municipal en tenant compte du Règlement numéro 553-2014 sur la régie interne des séances du conseil municipal amendé par les règlements numéro 584-2017, 616-2022 et 685-2024 ;

Journée	Date	Heure
Mercredi	21 janvier	19 h 30
Mercredi	4 février	19 h 30
Mercredi	4 mars	19 h 30
Mercredi	1 ^{er} avril	19 h 30
Mercredi	6 mai	19 h 30
Mercredi	3 juin	19 h 30
Jeudi	2 juillet	19 h 30
Mercredi	19 août	19 h 30
Mercredi	2 septembre	19 h 30
Mercredi	7 octobre	19 h 30
Mercredi	4 novembre	19 h 30
Mercredi	2 décembre	19 h 30

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au *Code municipal*.

Adoptée

6.4 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal 2025-2026

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités*, les membres du Conseil déposent leur mise à jour des déclarations d'intérêts pécuniaires respectives pour la période de décembre 2025 à décembre 2026.

2025-12-321

6.5 Dépôt de la liste des immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales pour les années 2025 et antérieures

ATTENDU que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

ATTENDU le dépôt au conseil municipal de la liste des immeubles visés pour défaut de paiement des taxes municipales pour les années 2025 et antérieures ;

ATTENDU les mesures de suivi réalisées par l'administration municipale, pour recouvrer les sommes dues en arrérages des comptes de taxes municipales ;

ATTENDU les taxes foncières des immeubles inscrits sur cette liste demeurent impayées à ce jour ;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Joliette, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU que le Conseil municipal a pris acte de la liste des immeubles visés pour défaut de paiement des taxes municipales pour les années 2025 et antérieures et demande au directeur général et greffier-trésorier de transmettre cette liste à la MRC de Joliette pour vente par défaut de paiement des taxes ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Gabriel Arteau Appuyé par monsieur Denis Filiatrault Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal approuve pour vente par défaut des paiements de l'impôt foncier pour les années 2025 et antérieures pour les immeubles suivants :

Matricules
0107-46-5054
0210-18-0126
0213-14-0590
9810-95-8954

DE TRANSMETTRE, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de Joliette, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalités et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente ;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC de Joliette et au centre de services scolaire des Samares.

Adoptée

2025-12-322

6.6 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) 2026

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre un soutien essentiel aux municipalités du Québec, notamment en matière de représentation politique, de services-conseils, de formation et d'accompagnement dans divers dossiers municipaux;

ATTENDU que l'adhésion à la FQM permet de bénéficier de ces services, de participer aux activités de formation et aux instances décisionnelles de la Fédération;

ATTENDU que la Municipalité souhaite renouveler son adhésion pour l'année 2026;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Annie Guimond
Appuyé par madame Françoise Boudrias
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présent :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER le paiement de l'adhésion au montant de 3 538,01\$ plus les taxes applicables à la FQM pour l'année 2026.

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 02-110-00-494.

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Laurence Chassé, directeur des Finances, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2025-12-323

6.7 Dépôt du calendrier des collectes des matières résiduelles et du cahier de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2026

Monsieur Laurence Chassé, directeur des Finances, dépose le calendrier des collectes des matières résiduelles et du cahier de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2026.

Il est proposé par monsieur Gabriel Arteau
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du calendrier des collectes des matières résiduelles et du cahier de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2026.

DE DIFFUSER les documents sur nos médias de communication habituels.

Adoptée

2025-12-324

6.8 Désignation d'une émissaire de la langue française

ATTENDU que la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, le français (L.Q. 2022, c. 14) sanctionnée le 1er juin 2022 instaure un devoir pour l'Administration québécoise d'utiliser le français de façon exemplaire et exclusive ;

ATTENDU que chaque organisme municipal doit procéder à la désignation d'un ou d'une émissaire de la langue française ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Annie Guimond
Appuyé par madame Françoise Boudrias
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présent :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

DE DÉSIGNER madame Roxane Gobeil, à titre d'émissaire de la langue française pour la Municipalité de Sainte-Mélanie;

DE TRANSMETTRE au ministère de la Langue française le formulaire officiel de désignation, tel que requis.

Adoptée

2025-12-325

6.9 Dépôt du rapport de reddition de comptes portant sur l'utilisation faite durant la dernière année des réserves financières, fonds réservés et excédent de fonctionnement accumulé

Monsieur Laurence Chassé, directeur des Finances, dépose le rapport de reddition de comptes portant sur l'utilisation faite durant l'année 2024 des réserves financières, fonds réservés et excédent de fonctionnement accumulé conformément à la politique de gestion des réserves financières, des fonds réservés et de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Annie Guimond
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport de reddition de comptes portant sur l'utilisation faite durant l'année 2024 des réserves financières, fonds réservés et excédent de fonctionnement accumulé conformément à la politique de gestion des réserves financières, des fonds réservés et de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Adoptée

2025-12-326

6.10 Participation à la 49^e saison du Festival de Lanaudière

ATTENDU que le Festival Lanaudière souhaite présenter un concert à Sainte-Mélanie dans le cadre de la 49^e saison du Festival ;

ATTENDU qu'un appui financier d'un montant de 3000\$ est sollicité afin de pouvoir rendre cet événement possible ;

ATTENDU que le Festival Lanaudière est un événement de grande envergure et ayant une visibilité importante pour Sainte-Mélanie ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Françoise Boudrias Appuyé par monsieur Gabriel Arteau Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

DE PARTICIPER à la 49^e saison du Festival de Lanaudière et de verser une aide financière à cet organisme pour un montant n'excédant pas 3 000 \$, le tout conditionnellement à la tenue de l'évènement à Sainte-Mélanie ;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 02-702-90-492.

Adoptée

2025-12-327

6.11 Désignation des représentants des commissions et comités municipaux, des représentants de la Municipalité sur des conseils d'administration externes et des maires suppléants

ATTENDU la tenue des élections générales municipales du 2 novembre 2025 et l'assermentation d'un nouveau maire et de six nouveaux élus ;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner des représentants des commissions et comités municipaux, des représentants de la Municipalité sur des conseils d'administration externes et des maires suppléants ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 2025-06-161 ;

ATTENDU qu'il serait pertinent d'ajouter à cette résolution les désignations faites par les résolutions 2025-11-297, 2025-11-298, 2025-11-299 et 2025-11-300 ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Françoise Boudrias Appuyé par monsieur Denis Filiatrault Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'ABROGER la résolution numéro la résolution numéro 2025-06-161 ;

DE DÉSIGNER le maire, monsieur Hugues Hénault, membre d'office à tous les comités

DE DÉSIGNER les représentants suivants :

Liste des comités

Comités	Représentant(e)s
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Mme Annie Guimond M. Denis Filiatrault
Comité de démolition	Mme Annie Guimond Mme Johanne Fuoco Mme Françoise Boudrias
Comité des ressources humaines	Mme Sophie Malo Mme Françoise Boudrias M. Gabriel Arteau
Comité de la politique culturelle <i>(Anciennement appelé comité de suivi de la politique culturelle)</i>	Mme Françoise Boudrias Mme Sophie Malo
Comité Politique familiale et Municipalité amie des Aînés	Mme Johanne Fuoco M. Denis Filiatrault M. Gabriel Arteau
Comité des Loisirs	Mme Johanne Fuoco Mme Françoise Boudrias M. Gabriel Arteau

Représentation de la Municipalité à l'externe

Régie du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles	Mme Annie Guimond M. Hugues Hénault
Résidence d'Ailleboust	M. Denis Filiatrault
Office d'habitation Au cœur de chez nous (numéro d'ensemble immobilier 2182 Sainte-Mélanie)	M. Denis Filiatrault
Jumelage France/Québec	Mme Annie Guimond M. Hugues Hénault

Mairesse suppléante

Mme Annie Guimond

Adoptée

2025-12-328

6.12 Nomination d'un directeur général et greffier-trésorier par intérim

ATTENDU le congé maladie du directeur général et greffier-trésorier, monsieur Luis J. Bérubé ;

ATTENDU la volonté du Conseil d'assurer un intérim à la direction générale de la Municipalité pendant l'absence du directeur général et greffier-trésorier et de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe ;

ATTENDU l'offre faite à monsieur Laurence Chassé d'occuper le poste par intérim ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Sophie Malo Appuyé par monsieur Denis Filiatrault Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

DE NOMMER monsieur Laurence Chassé, directeur général et greffier-trésorier par intérim jusqu'au plus tard le 21 janvier 2026 ;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Laurence Chassé, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

07- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2025-12-329

7.1 Rapport du service d'Urbanisme et du développement durable pour la période du 17 septembre au 13 novembre 2025

Monsieur Laurence Chassé, directeur des Finances, dépose le rapport du service d'Urbanisme et du développement durable pour la période du 17 septembre au 13 novembre 2025 préparé par madame Léa Carré, inspectrice en bâtiment et en environnement.

Il est proposé par monsieur Gabriel Arteau

Appuyé par madame Annie Guimond

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'Urbanisme pour la période du 17 septembre au 13 novembre 2025.

Adoptée

2025-12-330

7.2 Octroi de mandat de services professionnels relatif à la conciliation et l'entretien de cours d'eau

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie est responsable, conformément aux articles 105 et 106 de la *Loi sur les compétences municipales*, d'assurer l'entretien des cours d'eau relevant de sa compétence;

ATTENDU que la Municipalité souhaite évaluer la situation, rétablir l'écoulement naturel du cours d'eau, et réaliser les travaux d'entretien nécessaires conformément aux lois et règlements en vigueur;

ATTENDU que la Municipalité est saisie d'un mandat de conciliation-arbitre dans le cadre d'une mésentente qui est survenue entre deux propriétaires concernant un problème de drainage attribuable à la canalisation d'un fossé;

ATTENDU que la Municipalité juge opportun de mandater un ingénieur agronome pour agir en soutien dans le cadre de la conciliation-arbitre entre les producteurs concernés, d'étudier la problématique, d'élaborer les plans requis et d'accompagner la Municipalité dans toutes les démarches menant à la réalisation des travaux;

ATTENDU que *Francis Paul Gélinas Consultant* a l'expertise professionnelle requise pour agir à titre de médiateur, préparer les plans et devis, et soutenir la Municipalité, notamment dans les étapes d'obtention des autorisations ministérielles auprès du MELCCFP;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Annie Guimond Appuyé par monsieur Denis Filiatrault Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'OCTROYER le mandat de services professionnel à **Francis Paul Gélinas Consultant** pour un montant forfaitaire de 8 880,00 \$ plus les taxes applicables tel que proposé dans l'offre de services pour préparer les plans et accompagner la Municipalité dans les étapes menant jusqu'à la réalisation des travaux d'entretien de cours d'eau ;

D'OCTROYER le mandat de services professionnel à **Francis Paul Gélinas Consultant** pour un montant ne dépassant pas 7 041,00 \$ plus les taxes applicables tel que proposé dans l'offre de services pour agir en soutien dans le cadre de la conciliation-arbitre entre les producteurs concernés ;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant aux surplus libres.

Adoptée

2025-12-331

7.3 Octroi de mandat de services professionnels afin d'obtenir un avis juridique pour la répartition des coûts dans un dossier de conciliation-arbitre

ATTENDU que la Municipalité est saisie d'un mandat de conciliation-arbitre dans le cadre d'une mésentente qui est survenue entre deux propriétaires concernant un problème de drainage attribuable à la canalisation d'un fossé;

ATTENDU que cette situation soulève des questions quant à la responsabilité des propriétaires et à la méthode de répartition des coûts prévue à l'article 40 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU que la Municipalité juge nécessaire d'obtenir un avis juridique afin de déterminer si elle peut recourir à la méthode alternative de répartition des coûts prévue à cet article;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Gabriel Arteau Appuyé par monsieur Denis Filiatrault Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

DE MANDATER la firme **Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.** afin d'obtenir un avis juridique sur la répartition des coûts des travaux dans ce dossier de conciliation-arbitre ;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant aux surplus libres.

Adoptée

08- SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

- 09- LOISIRS ET CULTURE**
- 2025-12-332** **9.1 Programmation des activités Loisirs et Culture – Hiver 2026**
- ATTENDU** la programmation des activités de loisirs et de culture pour l'hiver 2026 telle que déposée par le service des Loisirs de Sainte-Mélanie ;
- ATTENDU** la collaboration de la Municipalité de Sainte-Mélanie avec la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes pour la diffusion et l'offre d'activités de loisirs ;
- ATTENDU** que les citoyens des trois municipalités peuvent s'inscrire sans frais supplémentaires aux activités offertes par les municipalités mentionnées ci-avant ;
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame Annie Guimond
Appuyé par madame Françoise Boudrias
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :
- QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- DE PRENDRE ACTE** de la programmation des activités Loisirs et Culture pour l'hiver 2026 ;
- DE COLLABORER** réciproquement avec la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes pour l'offre d'activités de loisirs aux mêmes tarifs pour les citoyens des trois municipalités ci-avant mentionnées.
- Adoptée
- 10- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS**
- 2025-12-333** **10.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 15 septembre au 14 novembre 2025**
- Monsieur Laurence Chassé, directeur des Finances, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période du 15 septembre au 14 novembre 2025 préparé par monsieur Raphaël Vincent, directeur des Travaux publics.
- Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par monsieur Gabriel Arteau
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :
- QUE** le Conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période du 15 septembre au 14 novembre 2025.
- Adoptée
- 2025-12-334** **10.2 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Entretien 2025-2026**
- ATTENDU** que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a accordé une compensation de 60 248 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2025 le 21 mai 2025, dossier numéro HXH3337 ;
- ATTENDU** que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Annie Guimond
Appuyé par madame Françoise Boudrias
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil
présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales ;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Laurence Chassé, directeur des Finances, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2025-12-335

10.3 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) par circonscription électorale (CE)

ATTENDU que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a octroyé une aide financière de 9 697 \$ pour des travaux d'amélioration des routes, dossier numéro ARV64928 – 61050 (14) – 20250417-004 le 31 juillet 2025 ;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Sophie Malo
Appuyé par madame Annie Guimond
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 66 984,81 \$ net des remboursements de taxes, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Laurence Chassé, directeur des Finances, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2025-12-336

10.4 Octroi d'un mandat de services professionnels relativement à la réhabilitation des conduites sanitaires sur la rue des Ormes et sur la route Principale

ATTENDU que les inspections des conduites sanitaires effectuées sur la rue des Ormes et sur la route Principale démontrent la présence d'importantes dégradations nécessitant une intervention corrective ;

ATTENDU l'offre de services datée du 21 novembre 2025 de *Les Services EXP inc.* pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance partielle des travaux visant la réfection des conduites sanitaires par la méthode de réhabilitation sans tranchée (gainage) situées sur la rue des Ormes et sur la route Principale ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Françoise Boudrias
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'OCTROYER un mandat de services professionnels à *Les Services EXP inc* pour un montant forfaitaire de 6 000,00 \$ plus les taxes applicables pour l'appel d'offres et la préparation des croquis, devis et estimation relatifs à la réfection des conduites sanitaires situées sur la rue des Ormes et sur la route Principale ;

D'OCTROYER un mandat de services professionnels à **Les Services EXP inc** pour une enveloppe budgétaire de 9 100,00 \$ plus les taxes applicables pour différents services professionnels comprenant le relevé et la préparation des croquis préliminaire, la préparation et la présentation des documents auprès des instances gouvernementales, l'assistance technique durant les travaux et les déboursés relatifs à la réfection des conduites sanitaires situées sur la rue des Ormes et sur la route Principale ;

DE DÉDUIRE du coût total de cette dépense toute subvention à recevoir dans le cadre du *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec* (TECQ 2024-2028) ;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au fonds des abonnés du réseau d'égouts du Village, au poste budgétaire 02-415-00-521;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Raphaël Vincent, directeur des travaux publics, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

11- **VARIA**

Aucun point

12- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 20h11.

Le maire invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et il répond aux questions posées.

La période de questions est close à 20h19.

2025-12-337

13- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Françoise Boudrias

Appuyé par monsieur Gabriel Arteau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE la séance soit levée à 20h19.

Adoptée

Hugues Hénault
Maire

Laurence Chassé
Secrétaire d'assemblée